



Montluçon, le 16 novembre 2012

A l'attention de M. le Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale de l'Allier,

Objet : CAPD du 20 novembre 2012

Bien que la réglementation veuille que les documents de travail soient envoyés aux représentants des personnels une semaine avant la date des commissions paritaires, nous n'avons été destinataires du projet d'avancement qu'hier, en toute fin d'après-midi.

Il est évident que ce court délai avant la CAPD de mardi prochain ne permet pas aux organisations syndicales de mener le travail de préparation et de relecture qui s'impose.

C'est pourquoi nous vous demandons de reporter la CAPD prévue le 20 novembre. Le cas échéant, les représentants des personnels de nos deux organisations ne siégeront pas en commission.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre attachement au bon fonctionnement du service public et laïque de l'Education Nationale.

Pour le SNUipp-FSU,

Sandrine MONIER

Pour le SE-UNSA,

Delphine MOULINOT